

Coalition *Eau Secours!*
québécoise pour une gestion responsable de l'eau

Montréal, le 6 juillet 2011

M. Pierre Arcand

Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Monsieur,

L'an dernier, la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – *Eau Secours!* a déposé un mémoire à la Commission des Transports et de l'Environnement dans le cadre des consultations sur la situation des lacs en regard des cyanobactéries. La Coalition souhaite connaître les suites de ces consultations.

Depuis les cinq dernières années, la contamination des plans d'eau du Québec par les cyanobactéries a connu une progression fulgurante. *Eau Secours!* souhaite vous rappeler l'importance d'informer la population lors d'éclosion d'algues bleu-vert.

Au printemps 2008, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a modifié sa façon d'aviser la population. Depuis ce temps, lors d'éclosion d'algues bleu-vert, les avis de santé publique sont émis seulement lorsqu'il y a restriction d'usage de l'eau. Lorsque le Ministère confirme la présence d'algues bleu-vert, il communique alors l'information seulement aux municipalités concernées, aux personnes qui en ont fait le signalement, ainsi qu'à la direction de la santé publique (DSP).

Ainsi, la population n'est plus informée si un plan d'eau recèle un potentiel toxique et est mise devant le fait accompli s'il est rendu à un stade critique. Or, comme les cyanobactéries ne sont pas toujours visibles et que certaines peuvent persister pendant des semaines dans le milieu et représenter des risques pour la santé, cela nous semble inquiétant.

Nous croyons que l'on doit considérer un plan d'eau comme étant affecté par les algues bleu-vert non seulement lorsqu'il y a restriction d'usage de l'eau mais plutôt dès qu'il possède un potentiel toxique. À ce moment, il devrait être annoncé sur le site du MDDEP afin de mobiliser les intervenants du milieu et la population à mettre en œuvre un plan d'action pour empêcher que ça ne devienne critique.

De plus, le MDDEP a également décidé, au printemps 2008, d'effacer sur son portail l'information sur le plan d'eau touché et l'avis de santé publique, suite à une levée de restriction de non consommation d'eau potable. Il n'y a donc plus d'historique accessible à la population.

Une meilleure transparence dans l'information donnée à la population passe, sans contredit, par une révision du système d'identification des plans d'eau touchés. Nous vous demandons donc d'afficher la liste à jour sur le site internet du ministère. Il faut donner l'heure juste aux citoyens et citoyennes qui veulent profiter de leur plan d'eau, sans risque pour leur santé et celle de leurs enfants.

Veuillez recevoir nos meilleures salutations

Martine Chatelain

Présidente

Eau Secours!